



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-73175>

Département(s) de publication : **91, 92, 77**

Annonce n° **24-73175**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-73056

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 24/06/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Hotel de ville

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21910286000018

Ville : Grigny

Code postal : 91350

Groupelement de commandes : Non

Département(s) de publication : 91, 92, 77

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réhabilitation des anciens locaux de la Poste en poste de police municipale

Type de marché : Travaux

Section 4 - Informations rectificatives

- Erreur de retranscription dans l'avis d'appel public à concurrence : Section 4 - Identification du marché - *Intitulé du marché : au lieu de Réhabilitation des anciens locaux de la Poste en poste de police municipale, il convient de lire "Travaux de rénovation de l'annexe de la mairie de Grigny". *Description succincte du marché : au lieu de "La consultation porte sur des travaux de réhabilitation et d'aménagement des anciens locaux de la poste en bureaux pour la police municipale, les services de communication, la reprographie ainsi que la réhabilitation du logement au premier étage du bâtiment, situé au 21 route de Corbeil à Grigny (91350)." il convient de lire "La consultation porte sur des travaux de rénovation de l'annexe de la Mairie de Grigny située au 19 route de Corbeil à Grigny (91350). La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont définies dans le cahier des Clauses Techniques Particulières et tout autre document fourni avec le dossier de consultation des entreprises."

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/06/2024